

Adresse du conseil général de la commune de Morlaix (Finistère) qui informe la Convention du don patriotique du citoyen Ledenurat et du civisme des autres citoyens, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Morlaix (Finistère) qui informe la Convention du don patriotique du citoyen Ledenurat et du civisme des autres citoyens, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 14-15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24838_t1_0014_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ve que ce défenseur de la patrie marche déjà sous les drapeaux de la liberté, et qu'il a déjà même la gloire de combattre l'ennemi.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Joigny, 17 prair. II Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen Président,

Nous offrons à la Patrie au nom de la commune de Joigny un cavalier jacobin monté, armé et équipé.

Nous ne disons pas qu'il brule de partir pour aller rejoindre ses freres d'armes, nous disons qu'il est au prise avec l'ennemi. Déjà il a partagé avec les escadrons republicains les dangers de la guerre et les honneurs de la victoire. Le certificat cy-joint du conseil d'administration du 7^e regiment de cavalerie l'atteste.

Vive la Republique, Honneur à la Montagne, Attachement inviolable à la representation nationale »

DEDAUVE (présid.), BURNAS (secrét.), PAILLON (secrét.).

[Armée du Nord, Tourcoing, 24 flor. II].

Nous Soussignés membres composans le conseil d'administration, du dit Regiment certifions que le citoyen Claude Rabier, fils de François Rabier natif de la commune de Grand Jean District de Joigny, département d'Ionne, envoyés au 7^e regiment de Cavalerie par la Société paupulaire de Joigny est arrivé à Beauvais, lieu du depot, le 2 germinal, est parti du depot le 1^{er} floreal pour joindres les escadron de guerre a larmé du Nord, ou il est presentement, et depuis son arrivé il n'a cessé de donner des preuves de son republicanisme.

En foi de quoi nous lui avons delivré le present pour lui servir et valoir a ce que de raison.

DARGENT, GOUDEAU [et 4 signatures illisibles].

21

Les citoyens composant la société populaire de Montagne-sur-Loing, ci-devant Saint-Sauveur, département de l'Yonne, écrivent à la Convention nationale que, voulant confondre les ennemis du martyr de la liberté, *Marat*, ils ont arrêté la célébration d'une fête en son honneur, et que cette fête a été célébrée le 10 floréal avec simplicité, mais avec un zèle vraiment républicain.

Ils joignent à leur adresse les procès-verbaux relatifs à cette fête.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XL, 6. B⁴ⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t); Mon., XXI, 18; J. Fr., n° 633.

(2) C 309, pl. 1202, p. 10 et 13.

(3) P.V., XL, 6. Mon., XXI, 17; B⁴ⁿ, 4 mess.

22

Les citoyens composant le conseil général de la commune de Morlaix, département du Finistère, font part à la Convention nationale qu'un de leurs concitoyens, *Philippe-Mathurin Leder-nurat*, ayant déposé sur l'autel de la patrie une somme de 3 000 liv. à employer en objets d'équipement pour les défenseurs de la République, ils en ont fait 629 chemises, qu'ils viennent d'adresser à la commission du commerce et approvisionnement, section des armes.

Ils donnent le précis de ce que les citoyens de cette commune ont fait pour soutenir la révolution pendant la guerre civile de la Vendée, et lors de l'insurrection des communes rurales de Saint-Sève, Henviz, Serignac et Lanion, et des dons qu'ils ont faits à la patrie en numéraire, objets d'équipement, argenterie, cavaliers jacobins, collectes pour les familles indigentes et autres.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste pour écraser les tyrans et les traîtres, et consolider le bonheur du bon Peuple Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Morlaix, 29 flor. II] (2).

« Citoyens représentants,

Philippe Mathurin Leder-mat, un de nos concitoyens, avait déposé sur l'autel de la patrie une somme de 3.000 liv. à employer en objets d'équipemens pour les deffenseurs de la République.

Nous avons, du produit de cette offrande civique, fait faire 629 chemises, que nous venons d'adresser en 3 ballots à la Commission du commerce et des approvisionnemens, section des armées, à Paris. Heureux, celui qui peut ainsi venir au secours de ses frères!

Nous avons aussi joui de cette douce satisfaction: notre commune peut, à juste titre, rivaliser en preuves de patriotisme avec toutes celles de la République.

Si l'orgueil est permis dans aucune circonstance, c'est lorsqu'il a pour principe le sentiment intime d'avoir toujours fait son devoir, et sous ce rapport, la commune de Morlaix a payé sa dette à la patrie.

Toujours on l'a vue prête à verser son sang et prodiguer son bien pour le maintien de la liberté et la deffense de nos droits, et lorsque le fléau de la guerre civile a commencé à ravager les riches campagnes de la Vendée, les citoyens de Morlaix plus forts de leur civisme que de leur nombre se sont portés en hâte dans les campagnes fanatisées du cy devant évêché de Léon et y ont coupé d'une main hardie les branches de la révolte que l'arbre de la Vendée voulait joindre à son trone.

Le succès le plus complet a été le résultat de leurs efforts précoces, et la paix et l'obéis-

(1) P.V., XL, 9. B⁴ⁿ, 4 mess (1^{er} suppl^t); Mon., XXI, 18.

(2) C 308, pl. 1188, p. 5.

sance aux lois ont toujours habité depuis dans cette commune et dans toutes celles qui l'avoi-sinent.

Citoyens représentans, aucun sacrifice n'a coûté à nos concitoyens; ils ont, en toutes occasions, prouvé par tous leurs moyens physiques et moraux qu'ils étaient et les apôtres et les soutiens de notre sublime révolution.

Nous ne vous ferons pas icy l'analyse de leurs dons pécuniaires, objets d'équipemens, dons d'argenterie, équipement d'un cavalier jacobin, argenterie d'églises, collectes pour les familles indigentes des deffenseurs de la patrie, compagnie franche, depuis deux ans sur les frontières, soldée en partie par divers citoyens de cette commune, marches contre les communes rurales insurgées de St Sève, Henvic, Scrignac, & à Lannion.

D'autres communes ont obtenu mention civique de leurs dons.

La nôtre a toujours été oubliée, parce qu'elle a moins recherché la gloire d'être préconisée, que la satisfaction d'avoir fait pour la patrie, ce qu'elle avait droit d'en attendre.

Citoyens représentans, le peuple français vous a confié ses intérêts les plus chers; vous avez commencé l'édifice de son bonheur; les bases en sont posées, continuez votre ouvrage; restez à votre poste pour l'achever.

Le peuple est là debout pour le deffendre au prix de son sang et écraser de son poi les despôtes et les traîtres qui seraient assez hardis pour vouloir essayer de le renverser.

Son amour, son estime et sa reconnaissance seront la digne récompense de ce que vous aurez fait pour lui.»

J. DIOT (off. mun.), Louis DUBOIS (off. mun.), GILLET (off. mun.), GILBERT (maire), PEGASSE (off. mun.), BOURDOULOUS (off. mun.), M.V. LEHIRZ (off. mun.), ROUCHON (notable), DESSAUX (off. mun.), PITEL (off. mun.), Yves BOURDOULOUS, Julien PITEL (notable), RENAUD, LE DIESEL, HYENNE, LE HENAFF (agent nat.), GARDET [et 1 signature illisible].

23

Les canonniers composant la compagnie du fauxbourg du Nord félicitent la Convention nationale sur ses travaux, lui envoient 127 liv. pour être employés à acheter du fer et du plomb, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la liberté soient anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[S. l. n. d.] (2).

« Citoyens représentans,

Nous venons aujourd'hui à notre tour rendre hommage à vos célèbres travaux, toujours admirants la fermeté de nos fiers représentans, nous essayons par notre courage, par notre républicanisme de seconder leurs efforts. C'est avec l'enthousiasme des vrais Sans culottes, que nous venons au milieu de son Sénat, faire

entendre notre voix et leur dire : La République est à nous, notre fierté française l'a consolidée; leur dire encore : Représentans fidels du peuple français, continués votre course altière, allés, parcourez tout l'univers, propagés ces principes sacrés de liberté et d'égalité et le monde entier vous bénira. Voilà nos cœurs, voilà nos bras, faites nous marcher.

Représentans des fiers Républicains, annoncez à tous les peuples courbés sous le joug de l'esclavage, que nous sommes tous levés pour leur donner la liberté, annoncez encore à ces vils tirans coalisés que nous sommes aussi debout pour les écraser.

Nous vous apportons en même temps une foible somme de 127 liv. pour la fabrication du fer et du feu. Recevez notre hommage, elle est celle des amis de la République et de l'égalité. Surtout, représentans, restés à votre poste. Nous comptons et nous veillons sur vous.

Vive la République, une, indivisible et impé-rissable ».

TRAGIN, BELLEVILLE, CORAL, HUARD, MASON (com-mis.^{res}).

24

La municipalité de Dampierre, département du Loiret, remercie la Convention nationale d'avoir proclamé, au nom du Peuple français, l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame; elle lui jure de maintenir de tout son pouvoir l'unité et l'indivisibilité de la République, et la prie d'agréer l'hommage d'une gerbe de bled très-avancée, qu'elle lui envoie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

25

Un membre de l'Assemblée (Coren Fustier) demande la parole : il l'obtient, et dit qu'ayant lu dans le bulletin de la séance du 28, que la société populaire des Vans, département de l'Ardèche, sollicitoit pour la mémoire de Vincent Malignon, agent national de la commune de Cruzières, égorgé pour la cause de la liberté, que son nom soit écrit au Panthéon; qu'une pyramide soit élevée au-dessus du gouffre où il a été englouti; que la famille infortunée soit mise sous la protection de la nation, et que son fils, blessé au siège de Toulon, ait part aux bienfaits de la Convention nationale : il croit devoir observer que le brave Malignon n'a été assassiné que pour avoir voulu forcer les citoyens de la première réquisition à joindre leurs drapeaux; que ce digne patriote a constamment professé les principes les plus purs; qu'il a été un des intrépides défenseurs de la liberté qui ont lutté contre les partisans du camp de Jalès et contre la conspiration Saillans; que sa fidélité aux vrais principes l'avoit rendu odieux à cette faction, au point

(1) P.V., XL, 7.J. Fr., n° 633; J. Sablier, n° 1389; M.U., XLI, 31; Mess. Soir, n° 670 (pour cette dernière gazette, il s'agit d'une commune de la Sarthe »).

(1) P.V., XL, 7 et 254.

(2) C 308, pl. 1188, p. 3.